Enquête auprès de nos membres : situation des échanges franco-suisses à la suite de la dévaluation du 19 septembre 1949

Autor(en): **Chambre de commerce suisse en France**

Objekttyp: **Appendix**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **29 (1949)**

Heft 10

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Enquête auprès de nos membres

SITUATION DES ÉCHANGES FRANCO-SUISSES
à la suite de la dévaluation du 19 septembre 1949

Le récent rajustement du franc français et la décision prise, par les autorités françaises, d'uniformiser le cours de conversion applicable aux règlements, tant financiers que commerciaux, sur la base du seul cours libre du marché de Paris, entraîneront des conséquences dont il convient d'apprécier la portée.

Ces mesures, s'ajoutant à une application de plus en plus généralisée du tarif des droits de douane, placent les importateurs dans une situation dont notre compagnie avait envisagé l'éventualité et étudié les répercussions depuis longtemps déjà. Au mois de juin 1948, notamment, nous avions consulté un certain nombre d'importateurs et de représentants de maisons suisses en leur demandant plus spécialement comment se présenteraient leurs affaires si le cours du change était unifié aux alentours de 80 et si les droits de douane étaient rétablis. Les réponses reçues à l'époque ont largement inspiré différents rapports que nous avons envoyés, dans l'intervalle, aux autorités fédérales, à l'approche de négociations franco-suisses.

Nous serions extrêmement heureux, aujourd'hui, de recueillir les avis autorisés du plus grand nombre possible de nos membres sur les possibilités d'écoulement sur le marché français des produits qu'ils importent de Suisse. Les réponses devront essentiellement porter sur :

— le problème des prix par rapport à la concurrence;

— les difficultés provenant des délais nécessaires à l'obtention des licences;

— l'incidence des droits de douane comparativement aux droits appliqués avant la dernière guerre.

Il nous intéresserait également vivement de savoir :

— si les contingents fixés par l'accord franco-suisse du 4 juin 1949 doivent être considérés, compte tenu des circonstances nouvelles, comme insuffisants, suffisants ou excessifs;

— si une extension de la procédure des « certificats d'importation » (voir notre circulaire n° 206 au verso), impliquant la suppression de tout contingent, est souhaitée sans réserve pour tous les produits encore soumis aux demandes d'autorisation d'importation.

La nouvelle parité de change semble devoir faciliter grandement la tâche des exportateurs français. Néanmoins, nous serions extrêmement heureux d'apprendre de ces derniers et des importateurs en Suisse, comment ils envisagent l'avenir des transactions dans le sens France-Suisse (produits vendables sur le marché suisse, délais de livraisons, etc...). Il nous serait également précieux de savoir si les praticiens estiment qu'un remède pourrait être apporté à certaines difficultés administratives ou autres, entravant encore le courant des affaires.

Nous remercions vivement à l'avance tous ceux de nos membres qui voudront bien nous répondre.

Chambre de commerce suisse en France.